

## Compte rendu du CTL du 25 septembre 2014

**L**e 25 septembre 2014 s'est tenu un CTL. Au programme : les conditions de vie au travail et le bilan de l'entretien professionnel 2014. Nous avons également abordé des questions diverses, dont la place de la DNEF dans le contrôle fiscal.

### *PETIT HISTORIQUE SUR LES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL*

De longue date, Solidaires Finances Publiques fait de l'amélioration des conditions de vie au travail des agents un enjeu central. Vous pouvez retrouver le revendicatif de notre syndicat sur le site national, repris pour l'essentiel dans notre déclaration liminaire, également sur la page locale de la DNEF sur le site national.

Depuis 2007, nous avons bataillé pour mettre en place le DUERP à la DGI puis à la DGFIP et faire prendre en compte les risques psychosociaux afin qu'un véritable plan de prévention se mette en œuvre.

En 2009, Solidaires Finances Publiques a exigé et obtenu la mise en place d'un cycle de discussions permanent sur les conditions de vie au travail à la DGFIP puis a demandé avec force en 2013 un plan d'urgence pour l'amélioration des conditions de vie au travail des agents des finances publiques et pour l'amélioration de l'exercice des missions.

Sans dénier une certaine prise de conscience des équipes de la DG en charge du dossier, force est de constater que le fossé se creuse entre la volonté affichée de la DG et les réalités du terrain.

Plus globalement, l'actualité confirme malheureusement nos craintes : la tension à l'accueil s'accroît et les attaques contre les centres des finances publiques s'enchaînent à un rythme inquiétant

Améliorer l'exercice des missions de service public devient une urgence ! Les conditions de travail et d'exercice des missions ont en effet été mises à mal par plus de 10 ans de restructurations, de management inadapté et de coupes dans les effectifs et dans les moyens budgétaires.

Parler des conditions de vie au travail et de prévention, c'est parler des outils mis en place dans ce domaine : le tableau de veille social, le DUERP PAP, mais aussi de la protection juridique et de la sécurité des agents et des risques psychosociaux (RPS). Ce qu'il faut retenir de ce CTL :

Le plan annuel de prévention a pour but de recenser les risques auxquels sont exposés les agents pour que des mesures soient instaurées en réponse. Depuis cette année, le PAP a été simplifié et sera mis à jour par des groupes de travail associant les agents, la direction et les organisations syndicales. Au-delà de ce travail nécessaire pour lequel notre organisation a longtemps milité, nous attendons désormais des décisions rapides et concrètes visant à améliorer les conditions de travail des agents au quotidien.

Le tableau de bord de veille sociale, regroupant des indicateurs nationaux (20) et d'autres spécifiques à la DNEF (5) est tenu depuis 2012 dans le but d'identifier les RPS et observer l'évolution des données recensées. Nous serons attentifs à l'ensemble de ces indicateurs, avec une attention particulière pour les plus sensibles, notamment les jours CET que les agents se font payer car cela peut être un indicateur de difficultés financières, aux réunions et aux écrêtements d'horaires. En la matière, nous estimons qu'une analyse par service est plus judicieuse qu'une analyse par agent car ce peut être le signe qu'un service est en sous effectif. En outre, il faut éviter un regard individualisé et, plus largement, tout risque d'immixtion dans la vie privée des agents. En complément de ces outils, un référent protection juridique a été instauré et le directeur a mis en place des réunions avec des agents.

### *PROTECTION JURIDIQUE :*

Face au constat d'une recrudescence des incivilités et des agressions de toute nature à l'égard des agents, un référent chargé de recenser ces actes et d'agir en conséquence a été mis en place dans les directions ( à la DNEF, c'est Mme Lapujade-Eustache). Vous pouvez consulter un

espace protection juridique sur l'Intradef et vous y trouverez une fiche de signalement ainsi qu'une fiche sur la conduite à tenir si vous êtes filmés dans l'exercice de vos fonctions.

En tout état de cause, il est impératif que tous les cas soient signalés : prenez contact avec nous pour que nous puissions recenser les cas.

5 incidents ont été signalés dans notre direction en 2014. Nous avons plus particulièrement évoqué le cas d'un agent ayant été filmé dans l'exercice de ses fonctions. La loi ne permet pas de poursuivre le fait de filmer un agent mais seulement celui de diffuser les images. Si nous pouvons le comprendre sur le strict plan juridique, Solidaires Finances Publiques DNEF a demandé que la DG réfléchisse et prenne de toute urgence des mesures visant à protéger les agents car cela se reproduira vraisemblablement.

Nous avons également insisté pour qu'une réflexion soit entamée sur la possibilité d'exercer ses fonctions de façon anonyme dans le cas d'affaires sensibles.

La direction nous a assuré que des lettres de rappel à l'ordre avaient été envoyées aux contribuables qui avaient eu un "*comportement indélicat*" à l'encontre d'agents. Quoiqu'il en soit, nous estimons que tout doit être fait dans ces affaires sensibles pour que cessent ces comportements inadmissibles.

#### **PANEL :**

Depuis le mois de décembre 2013, le directeur organise des réunions avec un panel de 5-6 agents de la DNEF tirés au sort pour débattre de leurs conditions de vie au travail au cours d'une réunion informelle d'une heure (conditions matérielles, ambiance de travail, organisation du service, relations avec l'extérieur).

Vous avez la liberté de refuser sans vous justifier, mais pour nous, toute opportunité de dialogue est à saisir. Nous ne demandons pas de bilan de ces réunions car l'exercice doit être totalement libre pour le bien des agents.

La formation aux conditions de vie au travail est obligatoire pour les chefs de service et facultative pour les agents. Faites le stage si vous vous demandez parfois de quoi on parle.

En attendant, on vous livre notre analyse : ce stage ne constitue qu'une sensibilisation à la matière et n'est pas assez complet. Que vont peser quelques généralités théoriques face au rouleau compresseur du management, du contrôle interne et de l'audit ? D'ailleurs où est passé le débat sur le rôle et la place de l'encadrement qui avait été annoncé dans les premiers temps ?

En conclusion, si la démarche est bonne, les choses n'avancent pas sur le terrain autant qu'il faudrait. Il devient impératif que le pilotage des missions, l'organisation des services, les choix des priorités, intègrent la dimension "conditions de vie au travail"

**P**our nous, la rémunération est au cœur des conditions de vie au travail, car c'est une source de stress indéniable et dans ce domaine le compte n'y est pas et le ressentiment s'accroît !

Solidaires finances Publiques agit sur tous les fronts pour la rémunération des agents, en commençant par la revalorisation des régimes indemnitaires qui constitue un enjeu prioritaire en matière de reconnaissance des agents, mais aussi par la revalorisation des remboursements de frais engagés.

#### **Nous avons à nouveau rappelé des principes forts en matière de rémunération :**

- pas de perte de pouvoir d'achat,
- pas d'individualisation ni de rémunération au mérite,
- une diminution des écarts de rémunération entre les catégories et...
- un remboursement effectif et rapide des frais engagés dans le cadre de l'activité professionnelle.

#### **RÉGIMES INDEMNITAIRES UNIFIÉS :**

La période a été difficile et laisse un goût amer. Grâce à l'action de Solidaires Finances Publiques, seul syndicat à vous avoir parfaitement défendu sur ce sujet, et à votre mobilisation, nous avons réussi à limiter la casse mais il reste encore beaucoup à faire. D'ailleurs, si vous constatez une perte de salaire, faites nous parvenir vos fiches financières afin que nous les adressions (de façon anonyme bien sur) à notre bureau national pour qu'il intervienne le plus rapidement possible en cas d'anomalie.

#### **IFDD TRIMESTRIELLES :**

Notre section a fait remonter au bureau national le problème des IFDD trimestrielles dès le début des discussions. Nous avons expliqué à nos représentants nationaux l'historique de cette prime que nous avons analysé ensemble : dans un premier temps, la DG a considéré ces IFDD comme étant des remboursements de frais dont les agents ne présentaient pas les justificatifs...donc pour elle, les remboursements de frais compenseraient cette perte. Nous n'en sommes bien sûr pas restés là puisque c'est faux et nous avons

## Compte rendu du CTL du 25 septembre 2015

démontré que cette prime, appelée autrefois prime aux verbalisants, récompensait bel et bien la qualification des agents. Nous tenons à votre disposition la documentation évoquée à l'HMI du 17 octobre dernier.

Solidaires Finances Publiques a donc légitimement exigé que la perte des IFFD trimestrielles soient compensées.

La DG tardant à nous répondre, nous avons demandé à nos représentants nationaux de relancer ce sujet au groupe de travail prévu sur la rémunération des A+, ce qui a été fait le 17 octobre : nous en avons d'ailleurs parlé « en direct du GT » lors de l'HMI du même jour, ce qui a permis de démontrer à la DG qu'elle se trompait encore une fois puisqu'elle pensait que la totalité de cette prime avait été transformé en ACF en 2003 alors que ce n'était le cas que pour la moitié !

Suite à cette relance et la pétition signée par les agents de BII, la DG a promis une réponse pour le 4 novembre. Solidaires Finances Publiques y veillera, et nous vous tiendrons informés. En attendant, nous avons déposé un préavis de grève pour le 5 novembre.

### **INSUFFISANCE NOTOIRE DU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSIONS :**

Plus généralement, sur ce sujet, la grogne monte chez les agents qui se voient trop souvent obligés de mettre la main à la poche pour suivre des formations ou effectuer leur déplacements professionnels.

Solidaires Finances publiques continuera d'agir au niveau Fonction Publique et DGFIP pour une revalorisation des frais de missions pour que les agents n'aient plus à payer pour travailler !

Solidaires Finances Publiques DNEF demande la garantie que les agents soient intégralement et rapidement remboursés des frais avancés.

Le directeur a admis que le barème fonction publique ne prenait pas suffisamment en charge les frais engagés par les agents mais il a rappelé que la DNEF appliquerait les règles nationales en matière de remboursement de frais.

Pour nous, cette réponse est insatisfaisante car ces règles ne peuvent prendre en compte les conditions particulières d'exercice de nos missions ! Nous devons être vigilants dans ce domaine à l'avenir. Nous connaissons les problèmes qui peuvent se poser mais n'hésitez pas à nous faire remonter des exemples qui nous serviront à démontrer l'étendue du problème !

### **Zus :**

Nous avons demandé où en étaient les dossiers des agents concernés par le dispositif ZUS qui

devraient bénéficier d'une bonification d'ancienneté: les agents de Marseille et ceux ayant exercé auparavant en ZUS. Il y a déjà des réponses positives et une dizaine de dossiers ont été déposés en septembre.

Si vous rencontrez des difficultés ou si vous avez reçu un refus qui ne vous semble pas justifié, faites nous remonter les infos.

### **PRIME INTÉRESSEMENT COLLECTIF :**

Nous vous renvoyons aux tracts nationaux sur ce sujet et à l'occasion de ce CTL, nous sommes insurgés contre la mesquinerie des pouvoirs publics qui ont réduit la prime d'intéressement collectif et nous avons demandé si le directeur pouvait nous apporter des éclaircissements sur ces soi disant anomalies.

A part nous répondre que l'Inspection des Finances n'avait pas auditionné la DNEF, nous n'en savons pas plus...

Au cœur des conditions de vie au travail, il y a bien sur les objectifs fixés.

### **CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL ET OBJECTIFS :**

Nous avons demandé que les agents aient une visibilité claire sur les objectifs qui leur sont demandés. Les services ont des objectifs à atteindre, fixés en début d'année : ils doivent être transparents et prendre en compte l'arrivée de nouveaux agents, contrairement à la position actuelle. De plus, le tutorat doit être reconnu et nous avons demandé que les objectifs qui ne pourront être rendus par les nouveaux agents ne soient pas reportés sur ceux déjà en poste sinon c'est un peu la double peine : on est "ancien" dans le service donc on peut rendre plus de dossiers et on forme les nouveaux.....et ça se répète tous les ans !.

### **CLIMAT SOCIAL ET CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL :**

Le discours "anti-impôt" et "anti-fonctionnaire" se développe dangereusement depuis plusieurs années et alimente la dégradation des conditions d'exercice de nos missions.

En effet, avec les affaires Cahuzac et dernièrement Thevenoud, ce discours a atteint un niveau insupportable et dangereux pour les agents et le service public, se concrétisant dernièrement par plusieurs actes violents à l'encontre des centres des finances publiques et de ses agents.

Nous avons déploré l'absence de communication de la DG suite à cette dernière affaire. En effet, l'opinion publique ne fait pas la nuance entre les différentes formes de fraude et les citoyens peuvent penser qu'un député a pu se soustraire à

l'impôt en toute impunité alors que ce n'est pas le cas. Sans dévoyer le secret fiscal, il aurait été souhaitable d'affirmer que la DGFIP n'avait pas failli.

A tout le moins, une communication en interne aurait été la bienvenue, ne serait-ce que pour adresser un message de soutien aux agents qui sont en première ligne face à des contribuables de plus en plus virulents. Cela devient littéralement insupportable et anxiogène et dégrade la qualité de vie au travail.

La DGFIP est encore marquée par une grande conscience professionnelle des agents, par le sens profond du service public et par un attachement à la technicité fiscale, mais jusqu'à quand ? L'affaiblissement de la DGFIP et l'absence de reconnaissance doivent prendre fin.

**C'est dans un contexte où l'évolution du contrôle fiscal soulève de nombreuses questions que Solidaires Finances Publiques est intervenu tant au niveau national que local sur l'avenir de la recherche et de la DNEF.**

#### **PILOTAGE DES BCR**

La démarche stratégique prévoit un pilotage des BCR par la DNEF et un partenariat avec les DIR-COFI. Une expérimentation dans ce sens est en cours en région Rhône Alpe Bourgogne. La question du rôle des différents acteurs dans le panorama se pose donc, étant précisé qu'il ne s'agirait pas de relations hiérarchisées mais plutôt de savoir comment les différents services pourraient travailler utilement ensemble.

Nous reviendrons plus en détail sur ce sujet très prochainement puisque nous avons largement abordé ce sujet au cours du groupe de travail sur la recherche programmation demandé par Solidaires Finances Publiques qui a eu lieu le 21 octobre. Nous vous ferons rapidement un compte rendu.

D'une manière générale, pour notre organisation, une meilleure collaboration entre les services est indispensable, surtout en matière de programmation et il serait inconcevable que la DNEF ne soit pas étroitement associée à cette démarche.

#### **ANALYSE RISQUE, DATA MINING**

En matière d'analyse risque, un important lobbying de l'administration fiscale belge est effectué au niveau européen pour l'utilisation de leur "moulinette", Or, cet outil a été développé par une société privée (SAS). Si effectivement, cet outil a montré son efficacité en Belgique, le modèle n'est pas forcément transposable en France

puisque nous n'avons pas le même tissu fiscal. De plus, vous vous doutez bien que SAS ne fait pas d'action philanthropiques. Au prix d'achat, SAS réclame un pourcentage sur les rappels effectués, ainsi le coût supporté par l'administration fiscale française serait de l'ordre de plusieurs dizaines de millions d'euros.

Aussi, la DNEF en partenariat avec l'INRIA est en train de développer un nouvel outil d'analyse risque propre à la DGFIP avec des données agrégées et accessibles.

En effet, être dépendant d'une société privée qui nous impose ses normes, qui puisse avoir accès à nos bases de données et exige d'être commissionnée sur les contrôles ne présente que des inconvénients, c'est le moins qu'on puisse dire !

Cet outil, Linkourious, aurait l'avantage d'être en réseau et de permettre des investigations en temps réel.

La DNEF a testé cet outil (dont elle possédera le code source) sur un domaine qu'elle maîtrisait, la base de données EUROFISC (d'autres informations seront intégrées ultérieurement). LINKOURIOUS, qui a été présenté à des personnes de la DG le 7 octobre, sera aussi présenté en décembre à la prochaine réunion EUROFISC.

Pour Solidaires finances publiques, la DNEF ne doit pas être seulement utilisée pour ses bases de données mais être véritablement moteur.

C'est pourquoi nous demandons depuis longtemps la création de postes d'informaticiens.

Enfin, nous avons à nouveau rappelé que tout cela ne devait pas se limiter à apurer des listes mais demandait une vraie réflexion avec les agents qui connaissent le métier et surtout, que ce ne soit pas au détriment de la recherche de terrain !

#### **CONTRÔLE FISCAL À LA DNEF : LE CONTRÔLE DES CARROUSELS**

Nous nous inquiétons d'une dérive qui conduirait à abandonner le CF qui a toutes les chances de ne pas être recouvert du fait de l'organisation des circuits frauduleux (disparition des sociétés, liquidation judiciaires, comptes bancaires dans les paradis fiscaux...etc)

Nous nous sommes entendus dire que certains contrôles fiscaux (comme celui des sociétés taxis) n'atteignaient pas toujours leur but ...certes mais il ne faudrait surtout pas en conclure qu'ils doivent être abandonnés et il faudrait déjà s'entendre sur la définition du but à atteindre !

Il est bien entendu que les BIR ne doivent pas faire que du budgétaire et ne surtout pas abandonner le terrain du répressif et du dissuasif !

## Compte rendu du CTL du 25 septembre 2015

N'oublions pas que ces contrôles sont parfois indispensables pour motiver les rehaussements ou la solidarité de paiement chez les sociétés bénéficiaires de la fraude, qu'ils servent parfois à récupérer de l'information sur le circuit frauduleux et/ou encore à chiffrer la fraude.

Ne devrait-on pas plutôt réfléchir sur les modifications législatives à obtenir pour mieux lutter contre les réseaux frauduleux ?

Par exemple, adapter nos procédures, examiner la possibilité de récupérer des docs chez les comptables des sociétés...

Ne faudrait-il pas aussi avant se poser la question de la programmation ?

La DNEF souhaite collaborer avec le parquet national financier pour engager des poursuites pénales le plus en amont possible et monter des affaires coordonnées. C'est bien dans certains cas mais cela pose plusieurs problématiques, dont celle de la relation avec la justice par exemple.

Nous avons demandé que la possibilité d'effectuer une requête TTC enquêteur national soit attribuée aux agents des BIR. Cette requête n'est pas d'actualité.

### **TASK FORCE**

On nous a annoncé au cours de ce CTL que se dégagent des pistes de travail concrètes de ce service, qui ne pourrait exister sans l'association de la DNEF

Nous avons demandé des précisions sur les axes de travail de ce service car pour nous la DNEF était déjà positionnée sur ces axes.

Il en va ainsi de la vente à distance et des véhicules d'occasion.

Dans le cas de la vente à distance, on constate que c'est une fraude importante mais éparpillée en Europe qui ne suscite peut-être pas suffisamment d'intérêt et pour les VO, c'est une fraude trop éparpillée en Europe contre laquelle il reste beaucoup à faire.

La dernière réunion impulsée par ce bureau entre différents services a permis des contacts avec 2 substituts du procureur du parquet national financier.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Réseau WIFIP : Cet outil mis à disposition pour l'instant des AFIPA et des IP est peu utilisé, L'expérimentation étant terminée, le réseau WIFIP va être ouvert à tout les agents vers mi-octobre. Le directeur compte sur une exposition importante de la DNEF sur cet outil.

Le directeur nous a annoncé avoir demandé à la centrale :

- *recrutement au choix pour les IDIV et les IP*
- *Le profilage des B en BII*
- *L'obligation de rester en poste une certaine durée (3 ans même si rien n'est fixé).*

Aux dernières nouvelles, ce dernier point ne sera pas retenu.

Nous avons interrogé la direction sur la suite donnée à la demande de création de BIII : la centrale a demandé des éclaircissements sur ce point et la DNEF est en attente d'une réponse....et dire que c'est la même DG qui nous demande souvent d'être réactifs !

Solitaires Finances Publiques est revenu sur ce point au niveau national au GT sur les mutations pour demander le régime indemnitaires correspondants aux informaticiens pour ces postes.

### **CALENDRIER :**

Concours : date limite de dépôt des dossiers :

Inspecteur des Finances publiques affecté en tant qu'analyste ou PSE (programmeur système d'exploitation): 10 décembre pour l'externe et 17 décembre pour l'interne.

Contrôleur affecté en tant que programmeur : externe : 15 décembre

**Le 4 décembre ont lieu les élections professionnelles. Ces élections sont particulièrement importantes : voter, c'est voter pour vos droits.**

**Votez et faites voter !**



# BULLETIN DE CONTACT



NOM : .....

PRENOM : .....

Service : .....

J'autorise Solidaires Finances Publiques à me transmettre des informations sur la/les boîte(s) mail(s) suivante(s) :

Mail pro : .....

@dgfip.finances.gouv.fr

Mail perso : .....

## BULLETIN D'ADHÉSION

2014

Coupon à remettre à votre correspondant accompagné du règlement



NOM (marital) ..... Prénom .....

NOM (patronymique) ..... Date de naissance ...../...../.....

Grade ..... Echelon ..... Indice .....

Montant de la cotisation →

Temps partiel ..... %

IDENTIFIANT MINISTERIEL  
N° ANAIS à 10 chiffres

N° DGFIP  
N° AGORA (matricule agent) 6 derniers chiffres

Adresse administrative - service - structure - téléphone

Mel professionnel ..... @dgfip.finances.gouv.fr

Adresse personnelle .....

Mel personnel

**Solidaires Finances Publiques**

Boîte 29 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 contact@solidairesfinancespubliques.fr solidairesfinancespubliques.fr